



- Déclaration liminaire du Snec-CFTC au CCM - 21 mai 2021 -

Madame la directrice générale,
Mesdames et messieurs les membres du comité consultatif ministériel,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour un comité ministériel qui, pour la 1^{ère} fois, fait apparaître dans l'ordre du jour des sujets qui ont été proposés par les organisations syndicales. Le Snec-CFTC, entre autre, demandait depuis plusieurs mois que certains chantiers soient programmés tels que la possibilité de rupture conventionnelle, un cadrage de la mixité des publics, d'autres reclassements en cas de perte de poste, le problème de la médecine du travail, etc. Si tous les sujets que nous aborderons en séance ne seront pas résolus, pouvoir en faire l'état des lieux, en débattre et en connaître les échéances, est extrêmement important. Cela donne des perspectives à nos collègues.

La feuille de route sociale transmise pour 2020/21 est un point de départ. Alors que l'année scolaire s'achève bientôt, commencer à anticiper les chantiers de 2021/2022, lesquels apporteront des évolutions positives aux enseignants contractuels de l'État leur donne le sentiment que leur préoccupations sont prises en considération.

Dans cet état d'esprit, nous espérons que la prime informatique concernera bien les documentalistes et que tous les agents contractuels la toucheront avant l'été. De même, qu'en est-il de la prime d'attractivité ? Pour rappel, nos collègues du MENJS ont perçu la prime d'équipement en février et vont recevoir la prime d'attractivité avant les vacances estivales.

Ensuite, vous le savez, le Snec-CFTC est attaché au dialogue social et à sa transparence. En faisant le bilan des réductions de contrats et des pertes de postes prévues à la rentrée 2021, nous nous sommes rendu compte que 46,5 emplois supprimés dans le public additionnés de 40,5 postes - 40 pour le CNEAP et 0,5 à l'UNREP- dans le privé totalisent 86,5 suppressions au total. Nous avons besoin de comprendre, Mme la directrice générale, la raison d'avoir supprimé plus de postes que ce qui était prévu dans la LOLF et qui nous avait été présenté au CCM de décembre dernier. Sur les 80 suppressions prévues, seulement 33,5 auraient dû concernés la privé.

Pour finir, cela fait 2 années scolaires que le travail des enseignants a été bousculé par la crise sanitaire. Cela fait 2 années que nos apprenants subissent régulièrement des périodes d'enseignement à distance, moins efficaces pour les apprentissages bien que les équipes fassent preuve d'ingéniosité pour les motiver. Cette fin d'année est stressante pour tous. Alors que l'assouplissement du confinement est enclenché par le gouvernement, qu'en est-il du protocole sanitaire dans les établissements ? La demi-jauge peut-elle être abandonnée ?

Nous avons besoin de retrouver nos élèves en totalité pour qu'ils demeurent motivés. Pour le recrutement, nous avons besoin de montrer des établissements vivants. Les équipes sont fatiguées et auraient besoin que leur investissement de longue haleine soit reconnu. Ils assureront jusqu'au bout, leurs service, la préparation des jeunes, les corrections des EPT... Un signe de votre part, Mme la directrice générale, pourrait les encourager et leur permettre d'envisager une nouvelle année scolaire avec plus de sérénité.

Nous vous remercions de votre attention.

Les élues Snec-CFTC au CCM,
Annie Toudic et Estelle Claverie